

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 5 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 17

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Sébastien MARIE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND (Pouvoir à B. GERNEZ), François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Étaient absents Messieurs :

Alain FRIGIOTTI, Hervé LEFEVRE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 5 décembre 2023

DELIBERATION N°20231205_01

Objet: Avenant à la convention d'accès n° 2018-24600070700090 pour la consultation d'informations de la base allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise sur l'espace sécurisé CDAP (Consultation des Données Allocataire Partenaire) nommé « Mon Compte Partenaire » - Multi-accueil « Les frimousses du Vexin »

Dans le cadre de sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » et plus particulièrement en ce qui concerne la gestion du multi-accueil « Les frimousses du Vexin » de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et conformément à la Commission « Éducation, jeunesse et Social » ;

Le Président explique que les vocations et compétences respectives de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et du multi-accueil « Les frimousses du Vexin » de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle les conduisent à utiliser différentes formes de communication, afin d'échanger les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions vis-à-vis des publics allocataires qui leur sont communs.

Dans le but de développer et de faciliter l'accès à l'information individualisée concernant les bénéficiaires de prestations familiales et pour permettre un accès aux données des dossiers allocataires en temps réel , la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise à Beauvais propose au multi-accueil « Les frimousses du Vexin » de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle la capacité de consulter certaines données de la base allocataire, propriété de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise à Beauvais, sur l'espace sécurisé « *Mon Compte Partenaire* » de la CAF. Ce service est gratuit, hors coût de la connexion internet.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise propose au multi-accueil « Les frimousses du Vexin » de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle l'avenant à la convention d'accès n°2018-24600070700090 à cet espace sécurisé, ainsi que le contrat de service lié à ladite convention, nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer ledit avenant à la convention d'accès à « *Mon Compte Partenaire* ».

Le secrétaire de séance,
Laurent DESMELIERS



Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 5 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bertrand GERNEZ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 5 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 17

Votants : 19

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christophe BARREAU,
William BLANCHET,
Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Sébastien MARIE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Monsieur :

Marie-Hélène DURAND (Pouvoir à B. GERNEZ), François RETHORE (pouvoir à E. LAMARQUE).

Étaient absents Messieurs :

Alain FRIGIOTTI, Hervé LEFEVRE.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Bureau Communautaire du 5 décembre 2023

Délibération n° 20231205_02

Objet : Dotation vestimentaire

Dans le cadre de ses compétences générales et plus particulièrement dans le cadre du protocole d'hygiène et de sécurité.

Le Président rappelle la délibération du 20 septembre 2018 qui allouait des dotations vestimentaires par services.

Considérant que le service « déchèterie » a été transféré au SMDO depuis le 1^{er} juillet 2022.

Considérant que le service technique doit apparaître dans le tableau de fourniture vestimentaire, il est proposé de définir les dotations par service comme suit :

Services	Dotation par personne
Portage de repas	130,00 €
Petite enfance	130,00 €
Plaine des sports	500,00 €
Sports	500,00 €
Gestion des déchets	130,00 €
Service technique	500,00 €
SPANC et assainissement	500,00 €
Autres Services	130,00 €

Le Président rappelle que la dotation vestimentaire, issue d'un catalogue professionnel, est accordée à certains agents de la Communauté de Communes du Vexin Thelle pour nécessité de service, après validation de la Directrice générale des Services.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la dotation vestimentaire annuelle.

DIT que les crédits par service sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 5 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Laurent DESMELIERS

Le Président,

Bertrand GERNEZ

